



1575, rue Turmel  
L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3J5  
418 872-9811

## AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT N° 378-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné :

Que le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette, lors de la séance ordinaire tenue le 28 mars 2023, a adopté le projet de règlement suivant :

### *Règlement n° 378-2023 relatif à la démolition d'immeubles*

Afin de préserver les bâtiments qui présentent une valeur patrimoniale et de conserver un nombre suffisant de logements locatifs sur le territoire, ce règlement vise à interdire la démolition des immeubles patrimoniaux et des immeubles comportant au moins un logement à moins que le requérant puisse démontrer la nécessité ou les avantages d'une démolition. Il vise également à encadrer la réutilisation du sol dégagé préalablement à l'émission du certificat d'autorisation de démolition.

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 25 avril 2023, à 19 h30 à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, situé au 1575, rue Turmel.

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire ou une personne désignée par lui, expliquera le projet de Règlement n° 378-2023, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le projet de Règlement n° 378-2023 ne contient aucune disposition réglementaire susceptible d'approbation référendaire.

Les modalités de consultations publiques sont modulées ainsi :

Toute personne intéressée relativement à ce projet de règlement pourra transmettre des questions, commentaires ou tout document pertinent par courriel, à l'adresse [urbanisme@lancienne-lorette.org](mailto:urbanisme@lancienne-lorette.org), ou par téléphone, au 418 641-6127, poste 1197, et ce, avant le 25 avril 2023, à 16 h 30, ou transmettre ses questions ou commentaires lors de la séance du conseil municipal via la plateforme numérique (*Youtube*) ou en personne à l'hôtel de ville. Ces interventions seront lues telles que formulées lors de cette séance.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au Service du greffe situé à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette pendant les heures régulières de bureau.

Fait à L'Ancienne-Lorette, ce 14 avril 2023

**Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque**  
Greffière